



La plateforme industrielle de Tavaux (SEVESO) modernise son dispositif de communication pour informer plus largement les populations voisines en cas d'incident.

Madame, Monsieur,

La plateforme industrielle de Tavaux est constituée d'établissements classés SEVESO par la réglementation en vigueur. Dans le cadre du PPI (Plan Particulier d'Intervention), les industriels sont tenus d'informer le public sur la conduite à tenir en cas d'événement pouvant avoir des conséquences hors de l'enceinte de l'usine. Vous trouverez ci-joint une fiche vous indiquant les consignes à suivre en cas d'alerte : celle-ci contient des informations importantes, conservez-la et mettez-la à disposition des membres de votre foyer ou de votre établissement.

Lancement d'un nouveau dispositif de téléalerte

La plateforme active un nouveau dispositif de téléalerte (réception de l'alerte par appel vocal ou SMS) pour informer plus largement les populations en cas d'incident. Ce dispositif vient s'ajouter aux sirènes d'alertes historiquement mises en place sur les communes de Tavaux, Abergement-La-Ronce et Damparis. Il s'adresse aux populations habitant ou travaillant dans un périmètre d'environ 5,5 km autour de la plateforme.

Pourquoi lancer ce nouveau dispositif de téléalerte aujourd'hui ?

Suite à un travail démarré il y a plus d'un an, ce choix est lié à la volonté, de la part des autorités et des industriels, de renforcer l'information des populations dans une logique d'amélioration continue. La nature des activités est la même sur le site de Tavaux depuis des décennies et les dispositifs de sécurité techniques et humains ne cessent de s'améliorer d'année en année. Le lancement de ce dispositif n'est pas lié à une augmentation du risque mais à une volonté de renforcer l'efficacité du système d'alerte des populations en prenant en compte l'évolution de nos modes de vie notamment la généralisation des téléphones portables.

Je m'inscris à la téléalerte

Si vous avez reçu ce courrier, alors vous vous trouvez à proximité ou dans le périmètre concerné par le PPI, il vous est ainsi recommandé de vous inscrire dans l'outil de téléalerte selon les modalités expliquées sur la « fiche réflexes » jointe à ce courrier.

La téléalerte peut être déclenchée dans une ou plusieurs zones géographiques potentiellement exposées dans un rayon de 5,5 km autour de l'usine (la zone alertée est déterminée suivant le type d'incident, la direction des vents et prend en compte le scénario le moins favorable).

L'adresse renseignée lors de votre inscription sera utilisée pour vous alerter en cas d'un potentiel danger. Dans ce cadre, par précaution, n'hésitez pas à remplir plusieurs formulaires d'inscriptions avec vos différentes adresses de lieux d'habitation ou d'activités (nécessite de renseigner un numéro de téléphone différent pour chaque adresse d'inscription).

Il est à noter que le dispositif est gratuit, il est par ailleurs important de souligner que vos coordonnées ne seront en aucun cas utilisées à d'autres fins que celles évoquées dans ce courrier.

Nous vous invitons à parcourir la « fiche réflexes » jointe ou le site **www.inovyn.fr** (rubrique PPI) pour plus d'informations.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Préfet,
Richard VIGNON

Le Directeur d'INOVYN France,
Marc HANQUET

Le Directeur de Solvay Opérations France,
Jean-Louis LORAND

La Représentante de Air Liquide France à Tavaux,
Delphine SAILLARD

Information complémentaire :

Le dispositif d'alerte contient par défaut les numéros de téléphone fixe présents dans l'annuaire téléphonique universel. Dans le cas où vous seriez déjà listé dans l'annuaire, vous pourriez d'ores et déjà recevoir une alerte sans même procéder à votre inscription. Cependant, que votre numéro se trouve dans l'annuaire ou non, nous vous conseillons par précaution de vous inscrire dans l'outil d'alerte.